



SYNDICAT LOCAL FORCE OUVRIÈRE – Justice

17 bis chemin Léonard – 97490 Sainte-Clotilde – Tel : 06.92.77.91

UN VERDICT CHOQUANT !

Notre organisation syndicale exprime sa profonde indignation à la suite du jugement rendu ce jour dans l'affaire du détenu C.

Alors que les faits étaient reconnus et que la peine encourue pouvait atteindre 10 ans d'emprisonnement, la condamnation se limite à 10 mois fermes et à une indemnisation bien en deçà du préjudice subi.

Cette décision laisse un profond sentiment d'injustice.

Comment comprendre une telle clémence face à des faits aussi graves?

Lorsqu'un agent est mis en cause, la justice se montre souvent d'une sévérité exemplaire.

Mais quand un agent devient victime, la rigueur semble soudain s'effacer.

Le bureau local FO Justice apporte tout son soutien à notre collègue, éprouvée par cette épreuve et par ce verdict difficile à accepter.

Nous demandons que la protection fonctionnelle des agents soit pleinement garantie, que les victimes soient écoutées et respectées.

La justice doit cesser de minimiser les violences subies par le personnel pénitentiaire!

Saint Denis, le 20 octobre 2025

Le bureau local.



Syndicat FO Justice
Centre Pénitentiaire de Saint-Denis, 17 chemin Saint-Léonard
slpfo.saintdenis@gmail.com

